



Envoyé en préfecture le 14/12/2018
Reçu en préfecture le 14/12/2018
Affiché le 14/12/18
ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_156-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 03 décembre 2018
Date d'affichage : 03 décembre 2018

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Sardon.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLÈRE

Absents représentés :

Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Bernard FERRIERE, Roland GENESTIER, Jean-Claude PAPUT,

Secrétaire de séance : Guy TIXIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-156 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE A AIGUEPERSE – VALIDATION DU PROGRAMME GENERAL PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Le programme général et fonctionnel, ainsi que le programme technique avec les fiches descriptives par pôle, sera présenté ultérieurement en vue de sa validation.

Néanmoins, il convient dès à présent de valider un programme général et fonctionnel prévisionnel afin de réserver les différents financements mobilisables pour cette opération d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

ID : 063-200071199-20181211-CCPL_2018_156-DE

Pour rappel, lors du conseil communautaire du 18 septembre 2018, les élus ont retenu le scénario n°3 optimisé excluant la construction des ateliers pour un coût de revient prévisionnel de 2 409 119 € HT, soit 2 890 942 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Honoraires	252 443,00 €	Etat – DETR 2019 (30 % sur 500 000 € HT de plafond travaux)	150 000,00 €
Travaux	1 800 000,00 €	Région – Contrat Ambition (30 % de 2 000 000 € - Délibération n°2017-164 du 24/10/2017)	600 000,00 €
Mandat – Tirage	48 156,00 €	Département – CTDD (à définir)	
Imprévus –	308 520,00 €	CAF (à définir)	
Actualisation –			
Révision			
TOTAL	2 409 119,00 €	TOTAL	750 000,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention auprès des partenaires (Etat, Département, Région, CAF, etc.)
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision et notamment pour signer tous les documents afférents.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 14/12/2018
Le Président,

Le Président



Claude RAYNAUD

